



**Webinaire
Mercredi
20 Avril
12h30**

Les consommateurs de l'UE ont accès au recours collectif

Quelle est la situation au Luxembourg ?



INVITATION AU WEBINAIRE

Mercredi, 20 avril 2022 de 12h30 à 13h30

La mondialisation et la digitalisation de l'économie ont augmenté le risque que de nombreux consommateurs européens soient lésés par une même pratique illicite. Alors comment leur permettre de défendre collectivement leurs droits face à des entreprises parfois multinationales ?

En 2020, les institutions de l'Union européenne ont adopté des mesures visant à renforcer la protection des intérêts collectifs des consommateurs européens. Les nouvelles règles prévoient que les recours collectifs deviendront possibles dans toute l'UE pour un large éventail de domaines incluant les services financiers, les droits des passagers, les télécommunications ou encore l'énergie. À l'heure où le commerce ne connaît plus de frontières, l'acte législatif doit notamment permettre des actions de recours collectifs transfrontières efficaces.

Au Luxembourg, la transposition en droit national de la consommation de cette *directive européenne relative aux actions représentatives visant à protéger les intérêts collectifs des consommateurs* est en cours. Mais qu'est-ce qu'une action représentative ou un recours collectif au juste et quels seront les remèdes offerts aux consommateurs? Y aura-t-il des avantages par rapport à une procédure dite classique ?

La Représentation de la Commission européenne au Luxembourg, le Bureau au Luxembourg du Parlement européen et le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg ont le plaisir de vous inviter à débattre avec Mme Cécile Pitzalis-Welch du Ministère de la Protection des consommateurs et Mme Ioana Pătrașcu de la Direction générale Justice et Consommateurs de la Commission européenne.

La présentation aura lieu en français. Les questions pourront être posées en allemand, anglais, français et luxembourgeois. La modération sera assurée par Mme Karin Basenach.

**Merci de vous inscrire via le lien [ZOOM](#)
en suivant les informations pratiques ci-dessous**

Informations pratiques

Vous pouvez participer activement au webinaire en posant vos questions sur ZOOM ou bien simplement le suivre en direct sur les pages Facebook du Centre Européen des Consommateurs Luxembourg (@CECLuxembourg), de la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg (@UEauLuxembourg), et du Bureau au Luxembourg du Parlement européen (@parlement.europeen.luxembourg).

Pour poser vos questions de façon interactive, inscrivez-vous via le lien [ZOOM](#) (avec votre nom et adresse email).

Ensuite, vous recevrez un courriel de confirmation avec un lien pour participer au webinaire.

Les présentations se feront en langue française, les questions pourront être posées en français, en luxembourgeois, en allemand et en anglais.

Principes généraux :

1. Lorsque vous participez au webinaire Zoom, vous arrivez d'abord dans une salle d'attente en cliquant sur le lien dans votre email de confirmation.
2. Dès que le débat commence, vous serez admis à rejoindre la discussion. En tant que participant, le son et l'image de votre ordinateur seront désactivés.
3. Suite aux différentes interventions, vous pourrez utiliser la fonction « Main levée » de Zoom pour poser vos questions. Le modérateur vous donnera alors la possibilité de rejoindre la discussion du webinaire avec le son et l'image pour poser vous-même votre question.